

### CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 80

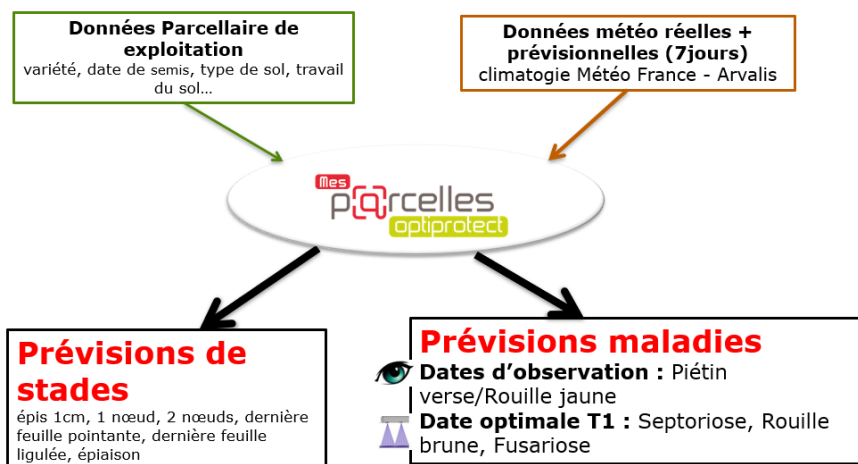
%. C'est le pourcentage de graines de folle avoine qui perdent leur aptitude à germer au bout d'une année si elles sont enfouies (source : Arvalis).

### AGENDA

- **Combien d'azote dans vos fumiers, lisiers et autres effluents ?** Cliquez [ICI](#) pour réaliser votre analyse.

### OAD : OptiProtect

OptiProtect est un OAD (outil d'aide à la décision) permettant de surveiller les stades de croissance de la culture et les risques de maladies fongiques associés. Comment ça fonctionne ?



Le modèle s'appuie sur des données agronomiques personnalisées et une météo spatialisée en appliquant les règles de décisions définies par Arvalis. Il permet d'avoir des recommandations en temps réel sur les dates optimales d'observation et de traitement sur 5 maladies essentielles. L'OAD est inclus dans l'abonnement MesParcelles en 2024.

### Semis de printemps : attendre le bon ressuyage des sols

La reprise des sols pour les semis de printemps va devoir attendre au vu des prévisions climatiques des prochains jours. Le mot d'ordre est patience pour éviter les risques de déstructuration : lissage du fond de lit de semence, création de mottes et compaction en profondeur, dont les racines du maïs sont sensibles.

Pour assurer une structure de sol favorable à la levée et l'enracinement, attendre le ressuyage de l'épaisseur de la couche arable, éviter le travail trop profond et le matériel lourd. Avant de décider d'intervenir, il est possible de s'appuyer sur le [modèle Terranimo](#) utilisé par Arvalis pour prévoir les risques de tassement en fonction du type de sol, de l'épaisseur de sol ressuyé et du matériel utilisé.

### Zoom de la semaine

**Cultures concernées :** Céréales d'hiver et orge de printemps, betterave et en moindre mesure colza, tournesol et protéagineux.

**Moyens de lutte :** Allongement rotation avec introduction de cultures d'été et prairie temporaire. Variétés de céréales couvrantes. Déchaumages successifs en interculture. Ecimage des panicules vertes.

Lutte chimique en sortie d'hiver selon la pression avec Axial Pratic 0.6–1.2 L sur blé/orge, Stigma 0.4–0.6 L ou Traxos Pratic 0.8–1.2 L sur blé uniquement.

### Folle avoine

**Description :** Plantule à teinte vert bleuté et feuilles ciliées s'enroulant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Reconnaissance facile grâce aux longues inflorescences en panicule et aux tiges atteignant jusqu'à 1,50 m.



© ACTA\_A. Rodriguez

## COLZA : Surveillance des charançons des siliques

**Stades :** Stade F2 (allongement de la hampe florale) à G1 (chute des premiers pétales).

**Situation :** Des charançons des siliques ont été piégés dans plusieurs parcelles de la région et leur présence semble en progression. Si les larves de charançons sont peu nuisibles pour le colza (destruction de 4 à 6 graines par siliques), les piqûres de charançon sur les siliques sont une porte d'entrée pour les cécidomyies dont les larves provoquent l'éclatement des siliques. Bien surveiller la pression du ravageur en fonction de la progression de la floraison du colza.

Quelques pucerons cendrés ont été observés. Gardez en tête que la présence d'auxiliaires permet de réguler naturellement ces populations. Peu de colzas sont encore en période de risque pour les méligèthes.



Source : Terres Inovia

1. Charançon des siliques
2. Larves de cécidomyies sur une silique
3. Cécidomyies adultes

**Préconisations :** Un relevé régulier du piégeage dans les bordures de parcelles permet d'agir avec réactivité sur les bordures avant d'envisager une application en plein.

**Charançon des siliques :** colza sensible du stade G2 (apparition des premières siliques entre 2 et 4 cm) à G4 (apparition des premières siliques bosselées). Intervenez si au moins 50% des pieds sont colonisés par au moins 1 charançon au-delà des 10 m de bordure de champ avec Karate Zéon 0.05 L entre le stade E (boutons séparés) et G4.

**Pucerons cendrés :** intervenez entre les stades G1 et G4 si 2 colonies par m<sup>2</sup> avec Mavrik Jet 2 L.

**Méligèthes :** voir [l'écho des cultures n°2](#).

## Informations sur les produits phytopharmaceutiques cités

Nom commercial	Matières actives	ZNT	DVP	DSPPR*
AXIAL PRATIC	Pinoxaden 50 g/L + cloquintocet-mexyl 12.5 g/L	5 m	-	5 m
STIGMA	Clodinafop-propargyl 100 g/L + cloquintocet-mexyl 25 g/L	5 m	-	5 m
TRAXOS PRATIC	Pinoxaden 25 g/L + clodinafop-propargyl 25 g/L + cloquintocet-mexyl 6.25 g/L	5 m	-	5 m
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine : 100 g/L	20/50 m	-	5 m
MAVRİK JET	Pirimicarbe 50 g/L + tau-Fluvalinate 18 g/L	5 m	5 m	5 m

\* Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Résidents.

## RECOMMANDATIONS

- Techniques alternatives Absence de techniques alternatives
- Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent.
- Enjeux environnementaux, se référer à : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/>
- Mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques : [https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap\\_fiches\\_action](https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action)

**Base d'observations :** parcelles situées en Pays de la Loire et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

### Observations du BSV N° 7 du 26/03/2024

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur : <http://ephy.anses.fr/>

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire est agréée, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire auprès de GROUPAMA Loire Bretagne sous le numéro de police : 04403837J.

**Siège social**  
Chambre d'agriculture de région  
Pays de la Loire  
9 rue André-Brouard - CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02 - FRANCE  
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00  
accueil@pl.chambagri.fr  
Siret 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

**Rédaction : Elsa DAVID**  
Comité de lecture : Meggie Belte, Céline Boisard, Jonathan Chéné, Apolline Cosse, Elsa David, Morgane Guilbaud, Cecilia Moltrasio, Laëtitia Temen.

**REPRODUCTION INTERDITE L'écho des cultures – n°5 du 03/04/2024**

Avec la contribution financière du comité d'animation agricole de la région CADA 49  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**